

# Conditions

**Période de l'offre : du 2 novembre 2018 au 15 février 2019**  
**Publié par la Banque HSBC Canada**

Merci d'avoir choisi la Banque HSBC Canada. En guise de reconnaissance, nous avons préparé pour vous des offres d'une durée limitée :

Celles-ci portent sur les comptes HSBC Petites entreprises et ne s'appliquent pas aux comptes personnels.

Veuillez lire les présentes conditions. Les sections 1 et 2 s'appliquent à l'offre relative au compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises. Les sections 1 et 3 s'appliquent à l'offre relative au compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises.

## 1. Définitions

Dans les présentes conditions, les termes suivants ont le sens qui leur est associé ci-dessous :

**«client»** désigne une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une société par actions qui répond aux critères d'admissibilité des services bancaires aux petites entreprises de la HSBC.

**«compte d'épargne HSBC Petites entreprises»** désigne le compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises.

**«frais mensuels du compte»** désigne les frais mensuels facturés dans le compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises, comme il est indiqué dans le Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC.

**«HSBC», «nous», «notre» ou «nos»** désignent la Banque HSBC Canada.

**«numéro de compte du client»** désigne les neuf premiers chiffres de votre numéro de compte. Par exemple, 123-456789-XXX.

**«offre»** désigne le ou les offres se rapportant au compte d'épargne HSBC Petites entreprises et au compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises, comme elles sont décrites dans les présentes conditions.

**«période de l'offre»** désigne la période allant du 2 novembre au 15 février 2019, inclusivement.

**«services bancaires en ligne de la HSBC»** désigne la plateforme de services bancaires en ligne HSBC*net*, accessible sur le site [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

## 2. Offre relative au compte d'épargne HSBC Petites entreprises

L'offre relative au compte d'épargne HSBC Petites entreprises est proposée pendant la période de l'offre sous réserve de ce qui suit :

### **Critères d'admissibilité**

Pour être admissible à l'offre, le client doit, avant ou pendant la période de l'offre, ouvrir un compte d'épargne HSBC Petites entreprises et y déposer des fonds. L'ouverture du compte est assujettie à notre autorisation.

### **Détails de l'offre**

- i) Le tableau des taux d'intérêt ci-dessous indique le taux d'intérêt annuel total (taux d'intérêt annuel régulier plus la prime d'intérêt annuel) qui s'applique pendant la période de l'offre.
- ii) L'intérêt s'accumule chaque jour et est calculé en fonction du solde à la fermeture du compte d'épargne HSBC Petites entreprises du client et du taux d'intérêt annuel total pour le palier applicable.
- iii) À la fin de chaque mois, nous additionnons les montants d'intérêt quotidien accumulé pour calculer le montant de l'intérêt mensuel (le «**montant de l'intérêt mensuel**»).
- iv) Le montant de l'intérêt mensuel est versé dans le compte d'épargne HSBC Petites entreprises du client le premier jour du mois suivant.
- v) Le montant de l'intérêt mensuel figure comme une seule opération sur le relevé du compte d'épargne HSBC Petites entreprises du client.
- vi) Le taux d'intérêt annuel est fondé sur une année de 365 jours.

### **Tableau des taux d'intérêt**

Palier	Solde en dollars (\$CA)	Taux d'intérêt annuel régulier*	Prime d'intérêt annuel	Taux d'intérêt annuel total pendant la période de l'offre
Palier 1	Sur la totalité du solde quotidien à la fermeture lorsqu'il se situe entre 0,00 \$ et 49 999,99 \$	0,50 %	2.00%	2.50%
Palier 2	Sur la totalité du solde quotidien à la fermeture lorsqu'il se situe entre 50 000,00 \$ et 199 999,99 \$	0,60 %	1.90%	2.50%
Palier 3	Sur la totalité du solde quotidien à la fermeture lorsqu'il se situe entre 200 000,00 \$ et 499 999,99 \$	0,80 %	1.70%	2.50%
Palier 4	Sur la totalité du solde quotidien à la fermeture lorsqu'il se situe entre 500 000,00 \$ et 999 999,99 \$	1,00 %	1.50%	2.50%
Palier 5	Sur la totalité du solde quotidien à la fermeture lorsqu'il se situe entre 1 000 000,00 \$ et 9 999 999,99 \$	1,20 %	1.30%	2.50%
Palier 6	Montant supérieur au maximum du palier précédent**	0,00 %	0%	0.0%

\* Taux d'intérêt annuels; peuvent changer sans préavis.

\*\* Il n'y a pas de prime d'intérêt annuel sur les montants supérieurs ou égaux à 10 000 000 \$.

### **Exemple : Calcul de l'intérêt**

1. Le client dépose 250 000 \$CA dans son compte d'épargne HSBC Petites entreprises le 1 novembre 2018. Dans cet exemple, le solde ne varie pas au cours du mois.
2. Pendant tout le mois, le solde se situe dans le palier 3, ce qui correspond à un taux d'intérêt annuel total de 2,50 %.
3. Chaque jour de novembre, l'intérêt accumulé est calculé comme suit : (taux d'intérêt annuel total de 2,50 % / 365 jours) multiplié par le solde quotidien à la fermeture de 250 000 \$CA = 17,12 \$CA d'intérêt accumulé chaque jour.
4. Le 30 novembre, le montant de l'intérêt mensuel de novembre est calculé en additionnant chaque montant d'intérêt quotidien accumulé (17,12 \$CA X 31 jours) = **513,70 \$CA**.

L'intérêt accumulé en novembre 2018 est de **513,70 \$**. Cette somme est versée dans le compte d'épargne HSBC Petites entreprises le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La même méthode de calcul de l'intérêt sur le solde quotidien à la fermeture s'applique si le client continue de détenir les fonds ou dépose des fonds dans son compte d'épargne HSBC Petites entreprises jusqu'à la fin de la période de l'offre, soit le 15 février 2019.

### **Autres conditions**

- i) Le client est admissible à l'offre seulement si la demande d'ouverture du compte d'épargne HSBC Petites entreprises soumise pendant la période de l'offre est approuvée et que le client répond aux critères d'admissibilité.
- ii) Les présentes conditions s'ajoutent aux conditions qui s'appliquent au compte d'épargne HSBC Petites entreprises.
- iii) L'offre peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
- iv) La HSBC se réserve le droit de modifier toute condition, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser la participation de tout client ou d'y mettre terme.
- v) L'offre est proposée au client pour chaque compte d'épargne HSBC Petites entreprises qu'il détient sous le même numéro de compte.
- vi) Si un compte d'épargne HSBC Petites entreprises est fermé pendant la période de l'offre, les intérêts sont calculés jusqu'au jour précédant la date de fermeture (excluant cette dernière). Les comptes ouverts et fermés au cours du même mois sont admissibles à des intérêts, mais ils peuvent, à la discrétion de la HSBC, être assujettis aux frais de fermeture de compte dans les 90 jours suivant l'ouverture. Consultez le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#) pour connaître les frais en vigueur.

### 3. Conditions de l'offre relative au compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises

L'offre relative au compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises est proposée pendant la période de l'offre sous réserve de ce qui suit :

#### **Critères d'admissibilité**

Pour être admissible à l'offre, le client doit ouvrir un compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises pendant la période de l'offre et s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans le mois suivant l'ouverture du compte. L'ouverture du compte est assujettie à notre autorisation.

#### **Détails de l'offre**

Nous annulerons les frais mensuels associés au compte-chèques HSBC Illimité pendant les six premiers mois à partir de la date de l'ouverture du compte.

#### **Autres conditions**

- i) Le client est admissible à l'offre seulement si la demande d'ouverture du compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises soumise pendant la période de l'offre est approuvée et que le client répond aux critères d'admissibilité.
- ii) L'offre s'applique à tous les comptes-chèques HSBC Illimité Petites entreprises si le client choisit d'en ouvrir plus d'un.
- iii) L'offre ne vise aucun autre type de compte-chèques HSBC Petites entreprises.
- iv) Les présentes conditions s'ajoutent aux conditions qui régissent le compte-chèques HSBC Illimité Petites entreprises.
- v) L'offre peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
- vi) La HSBC se réserve le droit de modifier toute condition, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser la participation de tout client ou d'y mettre terme.
- vii) HSBC se réserve le droit de mettre cette offre à la disposition d'un client qui souhaite ouvrir un compte-chèques HSBC Petites entreprises qui répond à ses besoins. En tout temps, les conditions de la présente offre s'appliqueront à tous les autres types de compte-chèques HSBC Petites entreprises.